Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

Commission administrative paritaire du corps des chefs de travaux d'art

Compte rendu des avis émis lors de la CAP du 21 mai 2015

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2015 ;
2. Demandes de mouvement ;
3. Réductions d'ancienneté au titre de l'année 2014.

****

1. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2015 :

Le procès-verbal est approuvé.

2. Demandes de mouvement :

La CAP émet un avis favorable à la demande de mutation de :

Nom - Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
MONTE Dominique	Mobilier national – Paris	Mobilier national - Lodève

La CAP a été informée de la mutation suivante :

Nom - Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
PELLISSIER Fabienne	Mobilier national - Lodève	Mobilier national – Paris

3. Réductions d'ancienneté au titre de l'année 2014 :

La CAP a émis un avis favorable à l'attribution d'un mois de réduction d'ancienneté à 36 chefs de travaux d'art, à la date de la présente CAP.

Les avis émis par la CAP des chefs de travaux d'art constituent un acte préparatoire à la décision de la ministre de la Culture et de la Communication.

Service des ressources humaines
Sous-direction des métiers et des carrières
Bureau de la filière technique et des métiers d'art
Gestionnaires du corps : Nathalie ADAMCZYK – Véronique DARTIGUELONGUE
téléphone : 01 40 15 82 82